

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19910 - 77EME ANNÉE

Un rapport décisif réalisé en 6 mois se traduit par un seul engagement du gouvernement : maintien des aides l'année prochaine

Filière canne-sucre : un communiqué du gouvernement lance la campagne électorale d'Emmanuel Macron en Guadeloupe et à La Réunion

Un communiqué interministériel a annoncé lundi la publication d'un rapport sur l'avenir de la filière canne-sucre outre-mer. Rédigé par une mission de l'Inspection générale des finances, du Conseil général de l'environnement et du développement durable et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, le rapport fait suite à une commande passée lors du comité national de transformation agricole des outre-mer du 5 novembre 2020 présidé par les ministres de l'Agriculture et des Outre-mer.

Ceci signifie donc qu'entre cette date et la semaine dernière, la mission d'inspection diligentée par le gouvernement a donc rencontré tous les acteurs concernés et pris le temps de rédiger son rapport.

Force est de constater qu'au moment où la décision a été prise, la campagne sucrière 2020 était à quelques semaines de sa conclusion, tandis que sa publication a suivi de deux semaines l'ouverture de la campagne sucrière. Cela ne peut signifier que les missionnaires ont eu peu de temps pour observer concrètement le déroulement d'une campagne sucrière à La Réunion. Or, c'est durant cette période qui s'écoule de juillet à

décembre qu'il est possible de constater comment s'établissent en pratique les relations entre les différents acteurs de la filière.

Nul doute que pour le gouvernement, il était plus essentiel de se concentrer sur la situation en Martinique et dans l'archipel guadeloupéen. Et là, il s'avère que la période de travail de la mission d'inspection mandatée par le gouvernement coïncide avec les dates de la campagne sucrière dans l'hémisphère Nord. Or, la question la plus sensible est celle de l'usine de Marie-Galante en Guadeloupe. Le communiqué interministériel affirme que le rapport demande la fermeture de l'usine de Marie-Galante et que le gouvernement s'y oppose et « considère que toutes les solutions n'ont pas été suffisamment expertisées ; il a diligenté une mission des inspections générales dédiée. Cette mission s'est rendue sur place début juillet. Son rapport est attendu dans les prochaines semaines ». Le gouvernement fait donc part de son soutien aux revendications d'élus guadeloupéens qui n'allaient pas manquer à se manifester.

« Nous ne sommes plus au temps des colonies ! »

Ainsi, le député Olivier Serva est « scandalisé par la sortie d'un rapport insuffisamment travaillé où les acteurs locaux n'ont pas été rencontrés ». « Ces inspecteurs recommanderaient entre autres solutions, une fermeture éventuelle de l'usine de Marie-Galante », poursuit-il. ce rapport a été rédigé sans que les inspecteurs ne se rendent sur place et aient pris le temps d'une analyse sérieuse de la situation. Cette façon de faire sans consulter, échanger, rencontrer sur place, les acteurs locaux, sans travail sérieux impliquant étude, analyse puis conclusion est tout ce que nous rejetons dans la relation entre les directions centrales et la réalité de terrain des Outre-mer. Les Guadeloupéens et les Marie-Galantais sont ceux qui sont les plus à mêmes de réfléchir sur leur avenir. Alors de grâce, il est urgent de cesser ces pratiques jacobines d'un autre temps qui montrent un irrespect de nos populations insulaires. Nous ne sommes plus au temps des colonies ! ».

Pour sa part, Ary Chalus, président de la Région Guadeloupe,

indique que « parmi les recommandations proposées, la possible fermeture de l'usine sucrière de Marie-Galante. Cette dernière suscite une émotion légitime sur l'île auprès de l'ensemble des acteurs de la filière ». Il s'étonne « de cette recommandation d'autant que dans le même temps le présent rapport souligne le rôle important de la filière sucre pour l'emploi dans le secteur agricole et agroalimentaire dans nos territoires. Il tient à rappeler son engagement ferme, pour doter Marie-Galante d'une usine sucrière moderne ». Ary Chalus « note avec satisfaction que l'Etat, ne reprend pas à son compte, les conclusions de ce rapport », précise un communiqué de la Région Guadeloupe.

Emmanuel Macron pourra apparaître comme un sauveur

A quelques mois de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron peut donc apparaître comme celui qui s'oppose à la liquidation de l'industrie sucrière en Guadeloupe et plus largement dans l'outre-mer donc à La Réunion.

L'objet du communiqué est de montrer que l'État, dont le président probable candidat à sa succession est le chef, refuse dans l'immédiat la fermeture d'une usine recommandée dans un rapport d'une mission d'inspection mandatée par le gouvernement et dit vouloir chercher des solutions alternatives. C'est surtout une solution pour repousser le règlement de cette question après

l'élection présidentielle. Ce communiqué indique aussi qu'avec le pouvoir actuel, le maintien de l'aide globale de 38 millions d'euros, dont 28 millions d'euros pour Tereos à La Réunion, est acquis. L'idée d'une dégressivité était dans l'air depuis le début. C'est ce qu'ont rappelé les inscriptions tardives de cette ligne de crédit dans les Projets de Loi de Finances du gouvernement. La proposition d'affecter cette somme à l'investissement dans les sucres dits « innovants » signifie que l'intégralité de cette aide de l'État continuera d'être versée à l'usinier Tereos. Ce dernier a donc l'assurance de bénéficier de cette aide en 2022, date de l'élection présidentielle. Ainsi, le pouvoir se donne les moyens s'épargner le risque d'une crise sociale en pleine campagne électorale de la présidentielle 2022. En effet, puisque les aides sont maintenues l'année prochaine, pourquoi revendiquer ?

Ainsi, ce communiqué s'inscrit dans le lancement du volet outre-mer de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron, avec simultanément un voyage en Polynésie.

Quelles aides après 2022 ?

Mais en voulant verrouiller à tout prix l'échéance 2022, cette stratégie prend le risque de dégâts collatéraux. Car « la mission recommande également de procéder à un réexamen de la périodicité et des conditions de négociation du prix d'achat de la

canne », précise le communiqué du gouvernement. Il est question de la Convention canne qui fixe notamment le prix de la canne vendue par les planteurs à l'industriel.

La périodicité actuelle est liée à celle de la Politique agricole commune. Du budget alloué par l'Union européenne à l'agriculture dépend le montant des aides accordées qui constituent une part importante du revenu des planteurs. En raison d'un prix de la canne quasiment bloqué depuis plus de 20 ans, cette part des aides ne peut qu'augmenter pour être un facteur décisif dans l'équilibre des comptes d'une exploitation cannière.

Si le communiqué commun aux ministres de l'Agriculture et des Outre-mer indique que « les rapporteurs recommandent de maintenir les aides publiques au secteur et de veiller au maintien de conditions de concurrence équilibrées dans les accords commerciaux », il ne donne qu'une seule certitude : « En tout état de cause, le niveau des aides sera maintenu en 2022 ». Le seul engagement du gouvernement est la maintenance des aides pour 2022. Est-ce à dire que le « réexamen de la périodicité » pourrait aller jusqu'à mettre la pression pour signer une Convention canne uniquement pour 2022, avec à la clé une incertitude totale sur l'avenir ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Les deux Corées amorcent un rapprochement en rétablissant leurs communications

Les deux Corées ont annoncé le rétablissement de leurs lignes de communication à compter du 27 juillet, 10 heures. Selon la présidence sud-coréenne, le leader nord-coréen Kim Jong Un et le président sud-coréen Moon Jae-in ont échangé des lettres personnelles depuis avril pour améliorer les relations et la reprise des communications est une première mesure. « Les deux dirigeants ont décidé de restaurer la confiance mutuelle entre les deux Corées dès que possible et d'avancer à nouveau dans la relation », affirme le président sud-coréen, un des principaux artisans du rapprochement inter-coréen de 2018. Le processus inter-coréen, et les négociations sur les programmes nucléaire et balistique du Nord sont au point mort depuis le fiasco du sommet entre Kim Jong Un et Donald Trump en février 2019 à Hanoï. La Corée du Nord avait unilatéralement coupé tous les canaux officiels de communication militaire et politique, en juin 2020, après avoir dénoncé l'envoi sur son territoire de tracts de propagande anti-Pyongyang par des militants basés au Sud.

La partition de la Corée en Corée du Sud et Corée du Nord est la conséquence du protectorat instauré en 1945 en Corée par les États-Unis et l'Union soviétique, après que la victoire de ces nations alliées, lors de la Seconde Guerre mondiale, contre l'Empire du Japon ait mis un terme à la colonisation japonaise de la Corée. À la suite de la capitulation du Japon, les autorités japonaises demandent qu'un gouvernement soit établi pour assurer la sécurité des personnes et des biens après la fin de l'occupation japonaise. Sous la direction de Lyuh Woon-Hyung, le nouveau Comité pour la préparation de l'indépendance de la Corée (CPKI) organise alors des comités populaires dans tout le pays pour coordonner la transition vers l'indépendance. Dans le sud, après l'arrivée des Américains en septembre 1945, le gouvernement militaire de l'armée américaine en Corée contrôle la péninsule au sud du 38^e parallèle. Le lieutenant-général John R. Hodge, gouverneur militaire, refuse alors de reconnaître le PRK et ses comités populaires, et l'interdit le 12 décembre 1945. Il déclarera plus tard, « l'une de nos missions était de briser ce gouvernement communiste ». Dans le nord, les Soviétiques collaborent avec les comités populaires et les réorganisent en partie sous la contrainte, ceux-ci finissent par intégrer le Comité populaire par intérim le 8 février 1946, celui-ci étant désormais dominé par des communistes.

À cause du début de la guerre froide entre ces deux superpuissances, la commission mixte américano-soviétique échoue à négocier un accord permettant la création d'un État coréen indépendant unique. Les Nations unies organisent alors des élections préliminaires à la formation d'un gouvernement national, mais l'Union soviétique s'oppose à ce scrutin, considérant que les Nations unies ne pouvaient pas garantir un

scrutin libre. Ces élections sont alors boycottées dans la partie nord et par certains politiciens du sud (dont Kim Koo et Kim Kyu-sik) et ne sont finalement organisées que dans la partie sud dans un contexte de violence et d'intimidation, aboutissant alors à la proclamation de la République de Corée le 15 août 1948, et entraînant ensuite par contrecoup celle, dans le nord, de la République populaire démocratique de Corée le 9 septembre 1948. Chacun de ces deux gouvernements revendique la souveraineté sur l'ensemble de la péninsule coréenne avec le soutien respectif des États-Unis et de l'Union soviétique. La guerre de Corée éclate le 25 juin 1950 par l'invasion de troupes nord-coréennes dans la partie sud et aboutit le 27 juillet 1953 à la signature de l'armistice de Panmunjeom qui instaure la création d'une zone démilitarisée de quatre kilomètres de large de part et d'autre de l'ultime ligne de front.

Depuis 1953, la situation est figée. La volonté du Président de Corée du Sud de mettre en place des relations apaisées a permis au dirigeant nord coréen de répondre favorablement à la demande de dialogue. Néanmoins, les faucons américains avec à leur tête Trump avait réussi à faire cesser ce processus. Les difficultés économiques incitent, selon les experts, le régime nord-coréen à reprendre les pourparlers avec la Corée du Sud et, dans un second temps, avec les États-Unis. À la suite de la pandémie, la Corée du Nord a fermé ses frontières et suspendu ses relations commerciales avec les pays voisins. L'économie du pays, déjà durement touchée par les sanctions internationales, se trouve dans une situation critique. En juin, Kim Jong Un a lui-même mis en garde contre un risque de pénurie alimentaire. La production céréalière de la Corée du Nord est passée de 4,64 millions de tonnes en 2019 à 4,4 millions en 2020, selon un récent rapport de l'Institut de développement de la Corée du Sud, avec pour conséquence une pénurie de céréales de 1,35 million de tonnes cette année. Pour faire face à ces pénuries récurrentes, le régime a eu recours, dans le passé, au commerce et à l'aide internationale, en particulier provenant de la Chine. Le rétablissement des communications serait une forme de réponse de Kim Jong-un à la proposition américaine de dialogue. « Il semble qu'il ait décidé que la politique intérieure et étrangère du Nord pouvait bénéficier du rétablissement des relations intercoréennes », affirme Yang Moo-jin, professeur à l'université des études nord-coréennes, cité par l'AFP. « Il faut lire cela comme la première réponse de Kim Jong-un à Séoul et à Washington ». Les États-Unis qui sont responsable de cette situation ne pourront pas être le détonateur d'un solution pacifique qui n'arrangerait pas leur position. Mais faisons confiance aux peuples coréens pour définir ensemble un avenir harmonieux.

David Gauvin

Oté

Vakssin obligatoir san z'ète tou an étan !

Mézami si mi di azot so zistoir d'vakssin, mwin lé pa klèr sanm li é mi panss mwin lé pa toussèl. Mwin la vakssiné, mé i paré lété pa obligatoir mi fé vakssine amwin. Sof ké la di amwin mwin sé in sizé a risk, alor si mi vé pa antass dann in sèrviss réanimassion mwin néna intéré a fé vakssine amwin konte la kovide é si mwin néna in pé la shanss konte tèl ou tèl varian. Sof ké si mi vé voyazé. Sof si mi vé mon pti zanfan i vien fé amwin in piouk, sof, sof, sof étsétéra, étsétéra la ké lo ra.

Mwin la di mwin lé pa klèr sanm li, mé bande doktèr zot ossi lé pa klèr sanm li. Zot néna ka garde télé, sansa ékoute la radyo é zot va rande azot konte par zot mèm. Tazantan néna in doktère espésyaliss dann la virolozi, li lé dakor san pour san pou fé vakssine de mouneli di galman li lé vakssiné. Mé néna in n'ote tro for i di li lé konte pa lo vakssin mé lobligassion pou vakssiné. Pars demoune i mor pa bokou, pars néna trètman pou sa é gouvèrnman i anpèsh rantré dsi tériroir franssé.. Pars in ta avèk in paké rézon mi rapèl pi bien.

Lo to la mortalité galman i poze amwin késtyon : si mi vakssine sé pou fé rokil la mortalité-la myène-tanpir k'i pé. Mé si i di amwin, mwin lé fine

rante dan la bande vyé lé pa loin pou alé. L'èr-la mi poze amwin késtyon. Mi sorte lir in lartik i di konmsa nora pliss mor kovid épi varyan an parmi bande vyé vakssiné, ké an parmi bande jenn pa vakssiné. Aprésa lo lartik la di son kozman la pa in plédoiri pou pa vakssiné. Mwin la borde lartik la pou tonb dsi in n'ote té i di ankor d'ote zafèr pli inkonpréansib pou mwin.

Mézami, si zot i poze pa zot késtyon, é si zot lé klèr avèk sète afèr, sèl zafèr mi pé dir azot bravo é shapo ba dovan zot kapassité pou konprande lé shoz é haro dsi mon kouyoniss amwin é toute sak néna in brové dan la matyère. Astèr dè pti mo déssi lobligassion vakssiné épi amont ké ou lé par lo pass sanitère, mi pé dir azot solman sak mwin la lir dann mon livbande dessiné : « Obligatoire, san z'ète, tou an étan. » É mi apèl Descartes o sokour par raporte mon rézon i dérive in pé sé tan issi.

Nb : moralité, « lé pa néssèssèr fèrm son také kan ou na poin arien pou dire »: in parabol lo gran Colluche.

Justin